

# CIKE LA

**Bulletin mensuel d'information de l'APCAM, N°134, Décembre 2017**



**Assemblée  
Permanente des  
Chambres d'  
Agriculture du  
Mali**

## SOMMAIRE

La 52<sup>ème</sup> session ordinaire de l'Assemblée Consulaire de l'APCAM, tenue du 14 au 15 décembre 2017 à Bamako.

La 52<sup>ème</sup> session ordinaire de l'Assemblée Consulaire de l'APCAM, s'est tenue du 14 au 15 décembre 2017 dans sa salle de conférence sous la présidence de Monsieur Bakary TOGOLA, Président de l'institution.

La session a enregistré la participation des membres de l'Assemblée consulaire, des membres associés, des Secrétaires Généraux des CRA et du personnel de l'APCAM.

Elle a été précédée de la réunion statutaire du bureau, tenue le 13 décembre 2017.

La cérémonie d'ouverture de la session a été présidée par le Ministre de l'Agriculture Docteur Nango DEMBELE, accompagné du Ministre de l'Elevage et de la Pêche Madame LY Taher DRAVÉ et du Ministre Commissaire à la Sécurité Alimentaire Monsieur Oumar Ibrahim TOURE.

La session a été honorée à la cérémonie d'ouverture par la présence des représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali, de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers du Mali, du Conseil Malien des Chargeurs, de la Compagnie Malienne de Développement des Textiles, de l'Office de la Haute Vallée du Niger, de la Direction Nationale des Eaux et Forêts, des services techniques, projets et programmes du Secteur du Développement Rural.

Elle a été marquée par l'allocation de bienvenue du Président de l'APCAM et le discours d'ouverture du Ministre de l'Agriculture.



**Présidium à la cérémonie d'ouverture**

Dans son allocution de bienvenue, le Président de l'APCAM, Monsieur Bakary TOGOLA a prié pour l'instauration d'une paix durable au Mali.

Il a remercié les Ministres présents à cette 52<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Consulaire de l'APCAM pour leur engagement aux cotés de l'APCAM. Il a demandé aux Ministres de transmettre sa profonde gratitude au Président de la République pour le respect des engagements pris lors du Conseil Supérieur de l'Agriculture. Il s'agit notamment de la poursuite de la subvention des engrais, des semences et des équipements.

Le Président de l'APCAM a rappelé que la quantité totale et la répartition des pluies est une volonté de Dieu. Certes, il y'a eu des insuffisances dans certaines zones, mais les résultats obtenus sur l'ensemble de la campagne agricole permettent de nourrir les maliens.

Il a rappelé la tenue du forum sur le vol du bétail dont l'une des résolutions soumises aux Autorités de la République portait sur la criminalisation de cette pratique à travers une loi. Il a signalé que la Profession Agricole attend toujours leur réaction. Il a demandé aux députés membres de l'Assemblée Consulaire de s'investir pour l'accélération du processus d'adoption de cette loi.

Le Président de l'APCAM a rappelé les activités phares des Chambres d'Agriculture à savoir l'organisation de la Bourse Nationale aux Céréales, l'Organisation du Salon International de l'Agriculture de Bamako, la participation aux foires et salons, la tenue des activités statutaires, etc. Toutes ces activités nécessitent la mobilisation de ressources financières. C'est l'occasion pour lui de demander, au Ministre de l'Agriculture, l'évolution du dossier des ressources financières, suite aux engagements du Président de la République à la Journée du Paysan 2017 sur la mise à disposition de 2% des 15% du budget alloué au secteur Agricole.

Il a informé l'Assemblée Consulaire que le Ministre de l'Agriculture a accordé une parcelle de 1 hectare à Sotuba pour la construction du siège de l'APCAM. Dans ce cadre, une convention a été signée avec l'AGETIER pour la construction.

Le Président de l'APCAM a salué le Ministre Commissaire à la Sécurité Alimentaire et le Ministre de l'Elevage et de la Pêche pour leurs appuis constants. Il a sollicité l'appui du Ministre Commissaire à la Sécurité Alimentaire afin que la prochaine édition de la Bourse aux céréales soit un espace pour stabiliser la production et satisfaire les besoins nationaux avant d'exporter les excédents.

Il a terminé son intervention par un appel à la cohésion au niveau des acteurs de la profession Agricole, à la paix et à la stabilité au Mali.

Le Ministre de l'Agriculture, Docteur Nango DEMBELE dans son discours, a exprimé son plaisir de présider la cérémonie d'ouverture de la 52<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Consulaire de l'APCAM.

Il a rappelé le contexte dans lequel se tient la présente session. Il s'agit notamment :

- des prévisions relativement bonnes de la campagne Agricole 2017/2018, avec 9 514 298 tonnes de céréales ;
- d'une production record de coton attendue pour environ 706 000 tonnes de coton graine ;
- de la mise en œuvre réussie du programme présidentiel 1 000 tracteurs subventionnés par le Gouvernement de la République du Mali et le démarrage d'un nouveau programme prenant en compte les besoins divers de l'ensemble de la profession Agricole.

Il a profité de cette occasion pour remercier le Président de la République pour sa volonté et sa grande détermination de soutenir le secteur Agricole en général et les producteurs Agricoles en particulier et de faire du Mali une véritable puissance Agricole dans la zone ouest-africaine.



Salle vue de face à la cérémonie d'ouverture

Le Ministre de l'Agriculture s'est engagé à soutenir fermement l'APCAM pour l'atteinte des objectifs du plan d'orientation de la mandature 2015/2020. Il a rappelé l'ordre du jour de la session qui sera une occasion pour les membres de l'Assemblée consulaire d'échanger sans complaisance sur les sujets proposés en vue de la prise de décisions constructives au profit des braves productrices et producteurs.

Il a rappelé que pour concrétiser la vision « d'une Agriculture durable, moderne et compétitive garantissant la sécurité alimentaire et nutritionnelle » du Président de la République, il est important de s'investir dans la recherche de meilleures solutions permettant de lever les défis liés notamment à la création des emplois durables par des investissements massifs, l'amélioration de la productivité, de la compétitivité Agricole, l'organisation et le renforcement des capacités des producteurs.

Le Ministre de l'Agriculture, en réponse aux préoccupations évoquées par les élus consulaires sur le financement, a annoncé que les discussions avec le Ministre de l'Economie et des Finances ont permis d'inscrire dans le Budget 2018 deux activités majeures à savoir la construction du siège de l'APCAM et le processus d'enregistrement des Exploitations Agricoles Familiales et des Entreprises Agricoles. Il a tenu à rassurer les élus consulaires de l'APCAM que les décisions prises par le Président de la République sont des instructions à exécuter par les membres du Gouvernement.

Avant de déclarer ouverts les travaux de la 52<sup>ème</sup> session ordinaire de l'APCAM, le Ministre de l'Agriculture a souhaité à tous une bonne et heureuse année 2018 et a formulé des bénédictions pour que le bon Dieu vous donne la santé, la force et l'énergie nécessaires pour l'accomplissement de la noble et difficile mission de défense des intérêts de la profession Agricole.

A la reprise des travaux, la vérification des mandats a montré que le quorum est atteint et que l'Assemblée Consulaire peut valablement délibérer. Ensuite, le projet d'ordre du jour de la session a été présenté. Il s'agit de :

1. Lecture et adoption du procès-verbal de la 51<sup>ème</sup> session ordinaire ;
2. Examen et adoption de l'état d'exécution des recommandations de la 51<sup>ème</sup> session ordinaire ;
3. Examen et adoption du rapport d'activités 2017 de l'APCAM ;
4. Communication sur :
  - a. Le PTBA 2018 du PAPAM
  - b. L'Egalité Femme Homme (EFH)
  - c. Le Colloque International sur la «Dynamiques et Durabilité des Zones Cotonnières Africaines », du 21 au 23 novembre 2017
5. Questions diverses.

A la lecture de l'ordre du jour, il a été proposé et jugé utile d'ajouter à la série de communication, l'information des élus consulaires de l'APCAM sur le logiciel des bases de données sur l'enregistrement des Exploitations Agricoles Familiales et des Entreprises Agricoles.

#### **1. De la lecture et de l'adoption du Procès-verbal de la 51<sup>ème</sup> session**

Les élus de l'Assemblée Consulaire ont salué la qualité du procès-verbal de la 51<sup>ème</sup> session. Ils ont adopté le document sous réserve de la prise en charge des observations et amendements apportés.

#### **2. De l'examen et l'adoption de l'état d'exécution des recommandations de la 51<sup>ème</sup> session ordinaire**

Le niveau d'exécution des recommandations de la 51<sup>ème</sup> session ordinaire a été jugé satisfaisant par les élus consulaires.

Ils ont tenu à féliciter l'APCAM pour la mise en œuvre des recommandations relatives à la transmission à temps des dossiers aux participants et surtout à la consommation des produits locaux. Ils ont encouragé la poursuite des efforts dans ce sens et souhaité que cette initiative soit élargie aux activités des Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) et des Organisations Professionnelles Agricoles.

#### **3. De l'examen et l'adoption du rapport d'activités 2017 de l'APCAM**

De l'examen du rapport bilan des activités 2017 de l'APCAM les élus ont formulé les observations suivantes :

- L'actualisation du tableau sur la situation du personnel du Réseau des Chambres d'Agriculture ;
- Une large prise en charge des appuis liés à la pêche/pisciculture dans les prochains programmes ;
- Une implication de la FENAFER et de la FENAJER dans la préparation d'un projet d'appui à la mécanisation des femmes rurales et des jeunes ruraux, en rapport avec les CRA ;
- Une grande implication des autres OPA nationales à l'image de la CNOP et de l'AOPP dans le processus d'enregistrement des exploitations Agricoles ;
- La recherche de financement pour la mise en place et le fonctionnement des interprofessions Agricoles.

Au bénéfice de la prise en charge de ces observations, le rapport bilan des activités 2017 de l'APCAM a été validé par les élus consulaires.

#### **4. Des communications :**

Les élus consulaires ont suivi avec une attention particulière les communications portant respectivement sur :

- ✚ Le PTBA 2018 du PAPAM
- ✚ L'Egalité Femme Homme (EFH)
- ✚ Le Colloque International sur la «Dynamiques et Durabilité des Zones Cotonnières Africaines »,
- ✚ Le logiciel de base de données sur l'enregistrement des Exploitations réalisée avec l'appui de l'INSTAT.

Les observations faites par les élus ont porté sur :

- La nécessité de prendre en charge les régions du nord dans les activités futures des projets/programmes et surtout le PAPAM ;
- La poursuite des interventions du PAPAM ;
- La prise en charge de l'équipement du nouveau siège de la CRA de Kayes par le PAPAM ;
- La réflexion sur la prise en compte de la localisation des exploitations Agricoles et de leurs résidents, dans toutes les régions et surtout pour le District de Bamako ;
- La précision sur le fait que l'enregistrement ne confère pas le droit de propriété foncière.

Les élus consulaires ont félicité la qualité des communications.

## 5. Des questions diverses :

Au titre des questions diverses, la FENAFER a adressé une motion de remerciement à l'APCAM pour l'appui à la participation des femmes rurales de toutes les régions du Mali à la Journée Internationale de la Femme Rurale, édition 2017.

A l'issue des travaux, la session a adopté, sous réserve de la prise en compte des observations et amendements, les documents suivants :

- ✓ Le procès-verbal de la 51<sup>ème</sup> session ordinaire ;
- ✓ L'état d'exécution des recommandations de la 51<sup>ème</sup> session ordinaire ;
- ✓ Le rapport d'activités 2017 de l'APCAM.

De l'ensemble des questions débattues, l'Assemblée Consulaire a formulé les recommandations suivantes :

1. Engager les démarches pour la prise en compte dans le budget d'Etat 2018 de la recommandation de la Journée du Paysan de Ségou portant sur l'octroi à la profession Agricole des 2% des 15% du budget alloué au Secteur Agricole ;
2. Développer un mécanisme interne de mobilisation des ressources pour le financement des activités de la profession Agricole, la mise en place et le fonctionnement des interprofessions Agricoles ;
3. Œuvrer pour la formalisation des dispositions législatives et/ou réglementaires pour la criminalisation du vol du bétail au Mali ;
4. Impliquer la FENAFER et la FENAJER dans la préparation du projet d'appui à la mécanisation des femmes rurales et des jeunes ruraux, en rapport avec les CRA ;
5. Faire une proposition au Gouvernement pour la poursuite des interventions du PAPAM qui prendra en compte toutes les régions y compris les régions de Tombouctou, Ménaka, Taoudéni, Gao et Kidal ;
6. Impliquer les Organisations Professionnelles Agricoles dans le processus d'enregistrement des Exploitations Agricoles Familiales et des Entreprises Agricoles ;
7. Prendre des dispositions pour la pérennisation du genre dans tous les programmes et budget des activités du Réseau des Chambres d'Agriculture.



Présidium à la cérémonie de clôture

**L'Assemblée Permanente des  
Chambres d'Agriculture du Mali  
(APCAM) et le Projet  
d'Accroissement de la  
Productivité Agricole au Mali  
(PAPAM) vous souhaitent bonne  
et heureuse année 2018**

CikEla est publié avec le soutien du Projet d'Accroissement de la Productivité Agricole au Mali (PAPAM)



Le bulletin CikEla est publié par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM)

Square Patrice Lumumba Porte 15 - BP : 3299  
Bamako/Mali Tél : +223 20 21 87 25  
Fax : +223 20 21 87 37

Il peut être téléchargé sur le site web de l'APCAM à [www.apcam.org](http://www.apcam.org)

Pour avoir un abonnement gratuit ou faire des commentaires, veuillez vous adresser à [cikela@apcam.org](mailto:cikela@apcam.org)

**NB** : Les lecteurs peuvent faire circuler ou reproduire cette publication, à condition de préciser la source.